



Préconisations sur les programmes d'ETP en période de crise sanitaire

-4 juin 2020-

Dans le contexte de l'épidémie du COVID-19, les mesures de prévention et les gestes barrières contraignent l'organisation des séances d'ETP en présentiel.

La HAS précise les modalités de reprise éducative dans le guide « accompagner les patients ayant une maladie chronique et/ou à risque de forme grave de COVID-19 dans la levée du confinement » en date du 13 mai 2020¹.

L'ARS PACA vous propose, avec l'appui du Centre de ressources en éducation du patient porté par le CRES, les préconisations suivantes pour la continuité de l'activité des programmes d'ETP pour les patients atteints de maladie chronique. Ces préconisations sont élaborées sur la base des connaissances et des réglementations disponibles à la date de leur publication. Elles ont vocation à évoluer en fonction de nouvelles données. L'ARS vous en informera selon le même canal de communication.

Choix de l'ETP en présentiel ou à distance pour les séances individuelles et/ou collectives :

La continuité ou l'initiation des actions éducatives est assurée en (re)définissant avec le patient les priorités. En fonction des souhaits du patient et de ses possibilités d'accès aux technologies de l'information et de la communication, les activités éducatives sont dispensées à distance ou en présentiel.

A noter : la HAS propose une classification des facteurs à prendre en compte pour accompagner le patient dans la décision partagée d'adaptation des modes de vie lors de la levée de confinement²

– de préférence à distance en individuel ou en groupe.

La dispensation des activités éducatives par visioconférence s'appuie sur les étapes habituelles de l'éducation thérapeutique. L'ARS vous propose un outil pour vos visioconférences (voir plus loin).

Vous pouvez retrouver les préconisations pour la mise en place de l'ETP à distance :

http://www.cres-paca.org/depot_arkcms_crespaca/depot_arko/articles/2412/etp-a-distance_doc.pdf

¹ https://www.has-sante.fr/jcms/p_3184022/fr/reponse-rapide-covid-19-accompagner-les-patients-ayant-une-maladie-chronique-et/ou-a-risque-de-forme-grave-de-covid-19-dans-la-levée-du-confinement

² Annexe 8 dans le rapport de la HAS : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3184022/fr/reponse-rapide-covid-19-accompagner-les-patients-ayant-une-maladie-chronique-et/ou-a-risque-de-forme-grave-de-covid-19-dans-la-levée-du-confinement

– **en présentiel (individuel ou petit groupe)** en respectant les mesures barrières (port du masque, hygiène des mains, distanciation physique), et à la condition que les lieux de soins disposent des moyens de protection suffisants, d'un circuit d'accès sécurisé, et d'un protocole de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel utilisé.

Recommandations covid et prise en charge: <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-de-sante/article/en-ambulatoire-recommandations-covid-19-et-prise-en-charge>

Place de la COVID-19 dans les contenus pédagogiques

« Le médecin ou l'équipe de soin accompagne le patient dans la décision partagée sur les modalités de levée du confinement et d'adaptation de son mode de vie en prenant en compte des facteurs »¹

Les programmes d'ETP sont invités à faire porter une partie du contenu des séances sur le lien entre la maladie chronique et la covid. Des exemples d'activités éducatives sont proposés dont la continuité de l'auto-gestion, l'adaptation à la maladie, l'apprentissage des gestes barrières (hygiène des mains, distanciation physique, utilisation du masque), (Annexe 3 du guide Réponse rapide dans le cadre du COVID 19¹) ; ou encore le maintien d'une activité physique et d'un équilibre alimentaire, en lien avec la maladie chronique (annexe 4¹).

Le Pôle Régionale de Ressource en ETP Rennes partage **une trame de séance d'ETP « Confinement, comment je me sens ? »** : <https://appuisante-rennes.fr/wp-content/uploads/2020/04/propositions-conducteurs-ateliers-ETP-et-confinement.pdf>

Accompagnement méthodologique dans votre programme

Vous pouvez vous faire accompagner et conseiller par les comités d'éducation pour la santé de votre département : <http://www.cres-paca.org/r/137/conseil-et-accompagnement-methodologique/>

Quel outil de visioconférence ?

Les outils de e-ETP doivent être scrupuleusement choisis afin de garantir le cadre de sécurité et la réglementation en vigueur en termes de traitement des données de santé et d'hébergement de ces données.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il est préconisé d'utiliser l'outil de conférence en ligne sécurisé et développé par le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé, ieSS, qui participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale d'E-SANTÉ pilotée par l'ARS PACA.

Cet outil de visio conférence se trouve sur le portail santé sante-paca.fr, accessible aux professionnels de santé exerçant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qu'ils soient rattachés à un établissement de santé ou un cabinet médical privé. Seuls les professionnels peuvent y être inscrits. L'inscription se fait de la manière suivante : <https://tutos.ies-sud.fr/utilisateurs/inscription/>

Une attention toute particulière est portée sur la vérification des informations fournies par le professionnel avant de valider son compte.

Concernant le module de Conférence en Ligne, il permet aux professionnels de réaliser des téléconsultations directement avec son patient au domicile ou réaliser des visioconférences avec ces confrères. Ces derniers peuvent recevoir les demandes de participation soit par mail, soit par SMS.

Une assistance est proposée aux professionnels pour les guider téléphoniquement lors de la prise en main de l'outil, le service d'assistance est accessible soit

par mail : ror@ies-sud.fr ou telemedecine@ies-sud.fr

par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au

04 98 080 080

Un module d'aide en ligne est également accessible sur le site :

<https://tutos.ies-sud.fr/>

Vous y trouverez l'aide en ligne concernant l'ensemble des modules.
